

PLUS MODERNE, PLUS SIMPLE ET PLUS RAPIDE : LE RECENSEMENT SE MODERNISE

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE POUR LES HABITANTS DE MA COMMUNE ?

Comme auparavant, l'agent recenseur se présentera dans chaque logement recensé. **Les personnes recensées auront le choix** : remplir les questionnaires papier ou bien les remplir en ligne. Si elles remplissent leurs questionnaires en ligne, l'agent recenseur en est automatiquement averti, et n'a donc pas besoin de passer une seconde fois. Non seulement les personnes recensées sont rassurées sur la confidentialité de leurs questionnaires, mais remplir les questionnaires en ligne est plus simple que de remplir les questionnaires papier car un système de filtres permet de passer les questions qui ne concernent pas la personne.



QUELS SONT LES MOYENS MIS À LA DISPOSITION DE MA COMMUNE ?



Une **nouvelle application** plus performante sera mise à disposition des communes. En plus des fonctions existant dans l'application précédente, elle permettra le suivi de la collecte par agent recenseur et la transmission automatique de l'avancement de la collecte. L'Insee organisera des **formations** pour tous les acteurs du recensement dans la commune et mettra des **outils de communication** spécifiques à la disposition de la commune.

MA COMMUNE DOIT-ELLE S'ÉQUIPER ?

La nouvelle application utilisant Internet, la commune doit disposer d'**un poste ayant un accès Internet**, avec un navigateur récent (Firefox 3.6, Internet Explorer 7, ou des versions ultérieures). Si ce n'est pas le cas, l'Insee a prévu un circuit alternatif, mais dans tous les cas l'ancienne application ne pourra plus être utilisée.

L'agent recenseur sera automatiquement averti de la réponse en ligne des ménages par SMS. S'il n'est pas équipé de téléphone portable, c'est le coordonnateur qui devra l'informer.



ET LA SÉCURITÉ ?

Les personnes recensées reçoivent un identifiant et un mot de passe qui ne peuvent plus être utilisés une fois les questionnaires validés sur Internet.

Comme pour la collecte classique, la collecte par Internet respecte les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).



COMMENT SE SONT PASSÉS LES TESTS EFFECTUÉS LES ANNÉES PASSÉES ?

L'Insee teste la modernisation de la collecte du recensement depuis 2012. En 2013, dans les 46 communes ayant proposé la collecte par Internet, 30 % des personnes recensées ont choisi de répondre en ligne. Parmi elles, 98 % se déclarent satisfaites. Les communes concernées ont également apprécié la simplicité et les possibilités offertes par la nouvelle application. Les contrôles effectués par l'Insee montrent que les données recueillies en ligne sont d'aussi bonne qualité que les données collectées par papier. En 2014, la modernisation de la collecte du recensement concernera 400 communes réparties dans toutes les régions de France, avant une généralisation en 2015.